



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ **DIRECTION DE LA SOLIDARITE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Sophie AMAR
Madame Josiane ALIX
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusées :

Madame Asma ASHRAF
Madame Rosalie MORGADO (démissionnaire)
Madame Nicole LEANDRI
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Absent :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 22 septembre 2022

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 septembre 2022

Ouverture de la séance à 14h30. Pouvoirs donnés et émargement réalisé. Le Quorum est atteint (8 présents / 3 Excusés dont 1 pouvoir donné, 1 absent, 1 démissionnaire)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 juin 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

- **Point n°1 : Point d'information – Bilan d'activité 2021.**

Monsieur JEANNE présente le bilan d'activité 2021 en rappelant qu'il s'agit d'un document exhaustif sur l'ensemble de la réalisation des actions du CCAS.

Madame BIBARD invitée à prendre la parole souligne qu'une nouvelle couverture a été maquettée pour répondre à une dimension plus institutionnelle et travaillée avec la Direction de la communication sous l'égide de Monsieur RAIMBAULT ; et que ce Bilan fera l'objet d'une diffusion large à l'ensemble des élus, directeurs et agents du CCAS, ainsi qu'aux partenaires institutionnels et représentants des associations avec lesquels le CCAS est amené à travailler.

Madame MUSSOTTE-GEUDJ remercie la directrice et ses équipes pour le travail réalisé.

Madame BIBARD présente Monsieur MONTEIL, directeur adjoint du CCAS arrivé le 1^{er} juillet dernier qui aura la responsabilité de l'administration et des finances et délégation pour l'amélioration de la gestion de la relation à l'usager en termes de communication, de simplifications administratives et déploiements d'offres numériques.

- **Point n°2 : Décision Modificative au budget principal et aux budgets annexes 2022 du CCAS**

Monsieur JEANNE invite Monsieur MONTEIL à prendre la parole pour présenter les termes du rapport relatif à la décision modificative au budget principal et aux budgets annexes 2022 du CCAS.

Monsieur MONTEIL présente à l'assemblée les ajustements de crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation du prix des fluides (eau / Gaz / électricité) au regard du contexte national d'inflation, et des conséquences des mesures salariales suite à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice du traitement de base de tous les agents du CCAS.

Il souligne que le budget principal est présenté en dernier lieu, puisqu'il intègre dans une logique comptable les besoins de financement des budgets annexes qui ont préalablement exposés.

Monsieur JEANNE soumet ces délibérations aux votes et, après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptées à l'unanimité

- **Point n°3 : Convention avec le Département pour la mise en œuvre de la mission d'accompagnement social lié au logement du CCAS.**

Monsieur JEANNE donne la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qui précise que cette convention était attendue car elle permet de poursuivre la mission d'accompagnement social liée au logement et de financer le poste du travailleur social qui a pris ses fonctions mi-février. Elle souligne que la reprise de cette activité est de la volonté de la municipalité et qu'elle s'intègre pleinement dans la vocation des missions du CCAS.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et précise que d'ici la fin de l'année 2022 une convention avec COALLIA sera également présentée au Conseil d'administration. Celle-ci concernera la mise à disposition de 16 logements dans le cadre de cet accompagnement social.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Modification des modalités du CST (nombre de participants).**

Monsieur JEANNE précise qu'il s'agit de rectifier l'erreur matérielle tenant au nombre de représentants du personnel titulaires suite à la délibération n°2022-20 du 15 mai 2022 relative aux élections professionnelles 2022.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°5 : Création Comité d'usagers seniors du CCAS**

Monsieur JEANNE donne la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ. Celle-ci précise que ce projet a été mûri au fil des différentes initiatives solidaires. Ce comité est né d'une volonté municipale d'être davantage à l'écoute de nos seniors.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et à sa conclusion et ouvre une réflexion quant à la participation de jeunes à ce comité.

Madame BIBARD, invitée à prendre la parole, indique que les 20 membres seniors de ce comité, appuyés par la Direction de la solidarité, auront pour rôle de contribuer au développement d'évènements intergénérationnels.

A titre d'illustration, Madame BIBARD précise que la veille du présent conseil d'administration, une réunion de sensibilisation sur le bénévolat auprès des seniors a eu lieu en présence de jeunes campinois et, que des projets seront menés prochainement pour donner lieu à des actions concrètes ainsi que de larges échanges. Elle précise également que ce comité a pour vocation de prendre en compte le vécu des seniors campinois dans leur ville et qu'il est opportun de leur dédier cette instance.

Madame ABCHICHE souhaite savoir comment s'effectuera la sélection des séniors retenus à siéger à ce comité. Madame MUSSOTTE-GUEDJ précise que la Direction de la jeunesse et de la vie citoyenne aidera à la sélection des membres via les conseils de quartier.

Monsieur JEANNE indique qu'il sera également proposé aux structures associatives d'y participer.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°6 : Organisation de l'initiative du Noël des solidarités 2022.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, rappelle les termes du rapport et précise que cette année, un nouveau prestataire a été retenu pour assurer les animations au cours de la journée. Un partenariat avec la Maison Pour Tous Youri Gagarine permettra la confection de l'habit du Père-Noël et d'identifier la personne qui endossera le rôle.

Madame AMAR souhaite savoir si les cadeaux seront identiques aux années passées. Madame BRECHETEAU confirme qu'au regard des retours positifs sur les cadeaux, le CCAS a fait le choix de renouveler le même schéma.

Madame ABCHICHE propose d'intégrer dans la liste des commerçants, à l'instar de *L'instant Lire*, le nouveau vendeur de jouets et de jeux de société qui sera installé prochainement en centre-ville.

Monsieur JEANNE demande effectivement à réfléchir à intégrer ce nouveau commerce pour l'initiative de l'année prochaine et, soumet cette délibération aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°7 : Organisation de la semaine bleue (du 3 au 9 octobre 2022).**

Monsieur JEANNE donne la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qui précise qu'il s'agit là d'un évènement incontournable pour les résidences autonomie. Elle rappelle les termes du rapport, le calendrier et les animations qui y sont présentées. Un focus est fait sur l'action intergénérationnelle *REGARDS CROISES SUR LA JEUNESSE CAMPINOISE ET L'HERITAGE DES FEMMES SENIORS DE CHAMPIGNY* du 5 octobre qui permettra au cours de plusieurs ateliers de réaliser des échanges entre résidents et jeunes campinois lors d'un parcours à travers la Ville.

Madame ABCHICHE souligne que ce projet mené conjointement entre le CCAS (Pôle des résidences autonomie), le Service Jeunesse et la Mission Egalité femmes/hommes, cherche à promouvoir le matrimoine (ce que nous ont laissé nos mères) afin de lutter contre l'invisibilisation de l'histoire des femmes et qu'ainsi elles puissent transmettre leurs vécus aux jeunes générations. L'objectif est de contribuer à réhabiliter et valoriser tout ce qu'on hérite des femmes âgées et à lutter contre les inégalités

qui persistent entre les femmes et les hommes.

Il s'agit là d'une transmission ascendante et descendante dans la mesure où les jeunes pourront également se raconter et expliquer leur vie.

Madame ABCHICHE souligne qu'en fin de projet, une exposition se tiendra le 8 mars date de la journée de la femme. Celle-ci sera commentée par les participants et donnera lieu à des retours d'expériences partagées avec un public plus large de jeunes et de seniors campinois.

Monsieur JEANNE précise que les membres du Conseil d'administration, ainsi que les élus, pourront s'ils le souhaitent participer à ces événements.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°8 : Organisation du Duo-Day 2022 (17 novembre 2022).**

Madame GONON, invitée à prendre la parole, rappelle le contexte de cette initiative nationale dont l'objectif premier est la rencontre et de permettre à la personne en situation de handicap de découvrir un métier ainsi qu'un environnement professionnel. Il n'y a pas d'enjeux liés à une éventuelle embauche, uniquement des enjeux de rencontre et de partage.

Madame GONON souligne que pour la première participation l'an passé, cette manifestation avait rencontré un beau succès avec 8 duos créés et qu'à l'issue de ces échanges, certains agents de la municipalité ont pu découvrir les activités des personnes en situation de handicap au sein d'un ESAT.

Après présentation du rapport, Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°9 : Conférence sur le thème de la solidarité intergénérationnelle.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, présente l'initiative à travers les termes du rapport et souligne qu'au-delà d'une démarche communale, il s'agit d'un vrai apport personnel pour chacun d'entre nous.

La conférence prévue sur le thème de « VIVRE LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE » permettra de favoriser l'action publique municipale autour de cette notion d'intergénérationnel, et de mobiliser de façon cohérente et transversale l'ensemble des parties prenantes pouvant y contribuer.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptés à l'unanimité

- **Point n°10 : Création du poste de chargée de mission handicap – CDD de 3 ans.**

Monsieur JEANNE précise qu'il s'agit d'une régularisation administrative conforme aux dispositions réglementaires, pour la création d'un contrat de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°11 : Admissions en non-valeur de titres de recettes budget principal et annexes.**

Cette délibération vise à autoriser le Trésor Payeur à procéder à des admissions en non-valeur pour les titres des résidents décédés, sans héritiers solvables ou insolvable.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°12 : Admissions en non-valeur de titres de recettes budget du service de l'aide à domicile.**

Cette délibération vise à autoriser le Trésor Payeur à procéder à des admissions en non-valeur pour les titres des résidents décédés, sans héritiers solvables ou insolvable.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°13 : Créances éteintes au budget annexe de l'EHPAD Joseph GUITTARD**

Cette délibération a pour vocation d'autoriser le Trésorier Payeur à procéder à l'inscription en créances éteintes pour les titres des résidents ayant bénéficiés d'un effacement des dettes par la commission de surendettement de la Banque de France.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport puis Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

En marge de ces trois derniers points, Madame AMAR a souhaité se faire préciser 5 points, à savoir :

- 1°- A combien s'élève le montant total de ces admissions en non valeurs et créances éteintes ?
- 2°- n'existe-t-il pas un système de provision ?
- 3°- à titre indicatif, à combien de personnes concerne le nombre de pièces/créances ?
- 4° - savoir en quelle années ces titres ont été émis ? quel est le recul pour les admettre en créances éteintes ou en non-valeurs ?
- 5°- Le trésor public apporte-t-il la preuve de recherches actives quant à l'insolvabilité de ces pièces/créances ?

Madame BIBARD confirme que le Trésor Public recherche bien les héritiers avant de transmettre les demandes d'inscription en créances éteintes ou admissions en non valeurs au CCAS. Elle précise par ailleurs qu'une rencontre va être programmée avec la nouvelle responsable de la trésorerie qui arrive prochainement. Parallèlement, une commission spécifique va être mise en place au niveau des résidences autonomes. Elle intégrera le travailleur social du CCAS et les EDS pour accompagner les résidents qui seraient en situation d'impayés, les aider à connaître et faire valoir leurs droits pour regagner en autonomie financière. Le reste des points à préciser fera l'objet d'une réponse spécifique.

- **Point n°14 : Pour Information - Point d'étape et perspectives de la Mission de coordination des actions inclusion handicap.**

Madame GONON invitée à prendre la parole rappelle les termes de ce rapport informatif.

Madame ABCHICHE demande si une réflexion est menée concernant les parents d'enfant en situation de handicap, car certaines familles se retrouvent dans une grande détresse : comment soutenir et accompagner ces familles ? Madame Abchiche souhaite également des informations sur l'accessibilité des équipements municipaux et plus particulièrement sur les obligations de la Ville quant aux places de parking PMR sur les quartiers les plus vieillissants de la commune (ex. Coeuilly).

Madame BIBARD répond que ces sujets sont les enjeux de la CCA et que cette commission fera un retour sur l'état des lieux de l'accessibilité de la voirie, des équipements municipaux, des logements et des commerces ... C'est pour cette raison que Madame GONON a proposé aux membres de la CCA de participer à des ateliers pour apporter des réponses rapides et concrètes et ainsi répondre aux attentes et besoins des campinois.

Monsieur JEANNE confirme que la municipalité a intégré ces paramètres dans le cahier des charges de travaux de réaménagements de la Ville afin de répondre aux normes actuelles en matière d'accessibilité. Lors de l'inauguration de la partie EST de la place du marché, des personnes en situation de handicap ont pu ainsi remercier les élus présents pour ces nouvelles infrastructures.

Monsieur JEANNE rappelle que pour les places PMR, les campinois doivent se manifester auprès des services de la Ville pour que des vérifications soient faites en vue de la réalisation de travaux.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ indique qu'un système de boucle à induction magnétique a été installé à l'accueil du CCAS pour répondre aux personnes en situation de handicap auditif. Madame GONON en rappelle le fonctionnement à l'assemblée et confirme que ce dispositif a très bien été accueilli par les équipes et par les campinois concernés et, qu'il est considéré comme un service de plus proposé pour améliorer l'écoute et l'accueil des usagers.

Monsieur RAIMBAULT intervient pour rappeler que c'est la CCA qui donnera les priorités des travaux à

entreprendre pour une intégration dans la politique d'investissement de la Ville, mais qu'il faudra faire des choix compte tenu des ressources disponibles.

Madame GONON répond à Madame ABCHICHE pour l'informer qu'elle devrait avoir un premier diagnostic des actions menées à destination de ce public pour améliorer, faciliter les accueils au sein du service de la petite enfance. Elle précise que ces situations reflètent une situation nationale et que la réalité de terrain est très complexe en termes d'accueil.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ confirme la difficulté d'être aidant d'un proche et rappelle la mise en place du *Café des aidants* à la MPT pour que ce public puisse se retrouver et échanger sur les possibilités d'accompagnement ainsi que de soutien.

Monsieur JEANNE confirme la volonté de la municipalité pour que les sujets avancent.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ tient à remercier la Directrice du CCAS et ses équipes quant à l'ensemble des actions réalisées, répondant ainsi aux orientations municipales en lien avec les besoins des campinois.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 16h00.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE